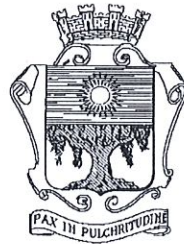


AR Prefecture

006-210600110-20211213-013-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 : EPIDEMIE DE COVID-19 – ANTENNE DE VACCINATION AU GYMNASSE « PASCAL MANINI » - COMMUNES DE BEAULIEU SUR MER, D'EZE, DE SAINT JEAN CAP FERRAT ET DE VILLEFRANCHE SUR MER – PRISE EN CHARGE PAR COMMUNE, AU PRORATA, DES DEPENSES

Séance Publique Ordinaire du 13 DECEMBRE 2021
A 19 heures 30 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Charlotte MARC, M. André RIOLI à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à M. Guérino PIROMALLI, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 20
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 7 décembre 2021

AR Prefecture

006-210600110-20211213-013-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

XIII – EPIDEMIE DE COVID-19 – ANTENNE DE VACCINATION AU GYMNASSE
« PASCAL MANINI » - COMMUNES DE BEAULIEU SUR MER, D'EZE, DE
SAINT JEAN CAP FERRAT ET DE VILLEFRANCHE SUR MER – PRISE EN
CHARGE PAR COMMUNE, AU PRORATA, DES DEPENSES

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19, il a été procédé, à la demande de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'ouverture d'une antenne de vaccination au sein du gymnase « Pascal Manini » situé au 5, rue Edith Cavell à Beaulieu-sur-Mer, destinée à accueillir les administrés des communes de Beaulieu-sur-Mer, d'Eze, de Saint-Jean-Cap-Ferrat et de Villefranche-sur-Mer.

Considérant que l'antenne de vaccination a été ouverte aux dates suivantes : 22/01 - 29/01 - 19/02 - 26/02 - 06/03 - 07/03 - 08/03 - 26/03 - 02/04 - 23/04 - 25/05 - 26/05 - 04/06 - 02/07 - 14/09 - 28/09 - 05/10 et 09/11/2021.

Considérant qu'il a été convenu entre les communes concernées de répartir, au prorata, le coût lié au bon fonctionnement de cette antenne de vaccination, portant notamment sur les dépenses d'entretien, de présence des secouristes et la prise en charge des frais de repas du personnel médical et des secouristes.

Considérant que le coût total des dépenses d'un montant de 5 821,23 € se répartit de la manière suivante :

- dépenses d'entretien (produits désinfectant, masques, gants...) : 2 313,23 €
- présence des secouristes « association Croix-Rouge » : 2554 €
- repas du personnel médical et des secouristes « association Croix-Rouge » : 954 €

Considérant que la prise en charge, par commune, est de 1 455,30 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE DE PRENDRE en charge, au prorata, avec les communes d'Eze, de Saint-Jean-Cap-Ferrat et de Villefranche-sur-Mer, les dépenses liées bon fonctionnement de l'antenne de vaccination instaurée au gymnase « Pascal Manini » à Beaulieu-sur-Mer afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19,

AR Prefecture

006-210600110-20211213-013-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



- SOLLICITE les communes d'Eze, de Saint-Jean-Cap-Ferrat et de Villefranche-sur-Mer afin d'obtenir le remboursement des sommes engagées, représentant pour chaque collectivité la somme de 1 455,30 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20211213-013-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

